

ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

n° 16

Novembre
99

Directeur de la
Publication:
Michel LEFONDRE

Rédaction:
Jean BELHOMME
Philippe DOLLE
Christelle GODFROY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Rédaction:
Daniel BLIN
Christelle CHALLE
Pour tout renseignement sur la
Publication :
Tél. : 02 31 80 01 51

Le mot du Maire

Dans le numéro 14 de Rosel Infos, vous avez été informés des démarches et réflexions en cours en vue de la création projetée d'une communauté de commune regroupant 6 communes (Cairon, Rosel, Lasson, Rots, St Manvieu -Norrey et Cheux). Malgré plusieurs réunions de commissions, des rencontres de travail entre maires et les études d'Habitat et Développement, l'échéance ambitieuse d'une création au 1^{er} janvier 2000 qui avez été, au départ, fixée n'a pu être respectée.

Plusieurs données sont à l'origine de cette situation : convictions d'intensité variable entre les responsables des 6 communes, difficultés objectives pour définir avec précision les compétences à transférer à la communauté de communes, conséquences budgétaires et fiscales d'ampleur différente selon les communes, absence de liens anciens entre toutes les communes concernées... En outre, l'intervention de la loi du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, modifiant de façon importante le droit de l'intercommunalité et les interrogations sur les modalités et conséquences de son application ont incontestablement pesé en faveur d'une poursuite des réflexions et études en vue d'une décision collective plus maîtrisée.

Il serait donc excessif de parler d'échec puisque le projet demeure et que les échanges et discussions vont se poursuivre. Le Conseil Municipal de Rosel était unanimement favorable à la constitution rapide d'une structure intercommunale forte et continuera donc à soutenir tout projet cohérent et volontariste. Mais il est vrai que les débats autour de la structuration de l'agglomération caennaise, et les incertitudes qui entourent cette structuration, risquent de peser sur le dossier et de modifier substantiellement le cadre territorial de la réflexion engagée. Les mois à venir seront sans doute déterminants...

M. LEFONDRE

LOCATION de la salle du Presbytère

En 1998, le Conseil Municipal a décidé de rénover le presbytère en vue d'une utilisation collective, associative et aussi privative. Ainsi, suivant les disponibilités, le rez-de-chaussée du presbytère peut être loué à des habitants de ROSEL mais aussi à ceux de LASSON, CAIRON et ROTS dans le cadre de l'intercommunalité.

La location comprend exclusivement le rez-de-chaussée, soit une salle de 40 personnes assises maximum, un office, un vestiaire et des sanitaires.

Les tarifs applicables en 1999 sont les suivants :

- 600 F pour le week-end ;
- 300 F pour un vin d'honneur ;
- 300 F pour une demi-journée en semaine.

Une caution de 1000 F est demandée lors de la signature du contrat de location et restituée à l'issue de l'état des lieux si aucun dégât n'a été constaté.

Pour réserver cette salle, s'adresser à la Mairie de ROSEL aux heures de permanence ou téléphoner au 02.31.80.01.51.

Bulletin d'information de la commune de ROSEL
Permanences de la mairie de Rosel : Mardi de 16 H à 19 H 30 et samedi de 9 H à 12 H

LA PERIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNEE A ROSEL

Il y a quelques semaines, vous aviez été invités à participer à une réunion dont le but était de recueillir les idées et suggestions des uns et des autres sur la décoration et l'animation de notre village pour les fêtes de fin d'année. S'il n'y eût pas foule, des idées furent malgré tout émises et ont permis la mise au point de quelques projets, certes modestes et limités, mais qui, on peut l'espérer, apporteront un « plus » à l'occasion de cette fin de siècle.

Tout d'abord, un éclairage extérieur permanent du clocher de notre église a été réalisé dès le mois de juin. Certains d'entre vous l'ont déjà découvert lors des journées du Patrimoine qui ont fourni l'occasion d'une avant-première. Mais tout le monde pourra en admirer le résultat en cette fin d'année puisqu'il fonctionnera tous les soirs du 15 décembre au 15 janvier. Et, par la suite, cet éclairage, qui met remarquablement en valeur l'architecture sobre de notre clocher, fonctionnera chaque fin de semaine, du vendredi au dimanche.

Ensuite, un élément de décoration

utilisant le thème officiel de la « porte », marquant le passage à l'an 2000, sera réalisé et mis en place près de la Mairie : n'en disons pas plus pour garder l'effet de surprise... Bien entendu, cela s'accompagnera de décorations plus traditionnelles mais avec des efforts plus importants en matière d'illuminations grâce aux éléments donnés gracieusement à la commune par des commerçants caennais à l'initiative de M. Franco, habitant le lotissement du Parc à Rosel. Malheureusement, des contraintes techniques – le respect des normes – et financières ont obligé à restreindre les projets en la matière mais, là aussi, il sera fait plus et mieux que les années antérieures.

Enfin, chacun d'entre vous pourra contribuer à la décoration de nos rues et chemins. En effet, tous ceux et celles qui souhaiteraient disposer d'un sapin dans leur quartier pour pouvoir le décorer doivent se faire connaître, par écrit ou par téléphone, à la mairie (02 31 80 01 51) pour le 4 décembre au plus tard. Un sapin sera mis gratuitement à la disposition de ceux qui l'auront souhaité le week-end suivant. Et ensuite la décoration sera le résultat de votre imagination et de votre bonne volonté.

... À DÉCOUPER.....À ENVOYER À LA MAIRIE POUR LE 4 DÉCEMBRE.



M. ME :

ADRESSE :

**SOUHAITE AVOIR UN SAPIN DANS SON QUARTIER AFIN DE
POUVOIR LE DÉCORER.**

DATE :

SIGNATURE :

LES FOULEES DE LA MUE EDITION 1999

Pour leur 5^{ème} édition, les Foulées de la Mue ont encore connu un vif succès.

972 athlètes, dont 116 enfants, étaient au rendez-vous. Le départ de la matinée sportive a été donné à 9h45 par 93 poussins et benjamins suivis à 10h00 par 23 minimes. Les adultes prenaient le relais à 10h30 pour une boucle de 12km750.

Cette course qui est avant tout une course populaire à la campagne rassemble des coureurs de tous niveaux. Le vainqueur

terminait en 39'08 en battant le record de l'épreuve de plus d'une minute. Pour l'anecdote, celui-ci entrait dans Cailon au 10^{ème} km quand le dernier participant arrivait au ravitaillement à l'église de Rots. Mais peu importe, l'essentiel étant de participer.

Cette manifestation ne pourrait avoir lieu sans la participation de plus de 170 bénévoles des 4 communes et l'aide de nombreux partenaires.

Un grand merci à tous. Rendez-vous le dimanche **19 novembre 2000** pour la 6^{ème} édition.



COMITE DES FETES

Goûter de Noël pour les anciens de Lasson-Rosel organisé par le comité des fêtes : le vendredi 17 décembre à la salle des fêtes de Lasson. Une invitation leur sera envoyée pour organiser cet après-midi.

Cette année, le Comité des fêtes organise un goûter de Noël pour les enfants de Lasson-Rosel le vendredi 24 décembre à la salle des fêtes de Lasson. A cette occasion le Père Noël rendra visite aux enfants. Une lettre leur sera envoyée afin de pouvoir préparer ce goûter. Avant de nous retrouver autour de ce goûter un rendez-vous sera donné à l'église de Rosel pour admirer la crèche de Noël.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans avant le 28 février 2000 sont inscrits d'office conformément à la loi.

Les nouveaux habitants doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 1999 aux heures de permanence du secrétariat.

**Attention aux animaux
en divagation ...**

Art. 6 de l'arrêté préfectoral
du 16/01/97 : Les
propriétaires et possesseurs
d'animaux, en particulier de
chiens, sont tenus de
prendre toutes mesures
propres à éviter une gêne
pour le voisinage, y compris
par l'usage de dispositif
dissuadant les animaux de
faire du bruit de manière
répétée et intempestive
(dressage, collier anti-
abolements...)

**BANQUE
ALIMENTAIRE
Dépôt des dons
à la Mairie de
Rosel le samedi
matin 27
novembre.**

**Ramassage des
encombrants et
des ferrailles
Le Lundi 29
novembre
Dépôt à faire la
veille au soir.**

ATTENTION !!!

Pour le renouvellement
des cartes d'identité
prenez vos précautions,
car le délai pour l'obtenir
est de 3 semaines. Ce
long délai est dû à une
grosse demande depuis
l'annulation des frais.

LE DEBARQUEMENT A ROSEL (suite)

Le Winnipeg quitta Rosel pour attaquer Carpique. Quand ce village fut pris définitivement il revint au repos à Rosel, mais hélas ! la moitié de son effectif avait disparu. Il repartit le 8 juillet pour prendre part à la libération de Caen. Les Anglais le remplacèrent alors à Rosel. L'état major du H.Q.23 y demeura jusqu'au mois de septembre. Il convient de noter que le 11 juin se fut le 45ème Royal Marine Commando relevant du commandement de la 8ème brigade d'infanterie canadienne, qui nettoya le village de Rosel de la présence de l'ennemi.

A Gruchy, hameau de Rosel, les combats furent d'une rare violence. Une bombe allemande provoqua la mort de deux civils, M. Pierre Lavieille et la petite Monique Leduc. Un homme mourut en outre, des suites de ses blessures.

Dans ce modeste village de la plaine de Caen, le souvenir des libérateurs demeure impérissable, et c'est ainsi qu'un conseiller municipal, M. Guy Menez, en plein accord avec le commandant Le Ricque, ancien Maire et président des Anciens Combattants, pris l'initiative d'apposer près du monument aux morts de la commune une plaque de marbre en hommage à la mémoire des canadiens tombés pour sa délivrance.

La canonnade du 11 juin n'a pas touché le clocher de l'église qui était une cible privilégiée, car il était souvent l'endroit où se tenaient des tireurs d'élites ou des observateurs des mouvements de troupes. Un géomètre du cadastre m'a donné une explication plausible de cette bienheureuse maladresse. Auprès de l'église se trouve un point géodésique qui fait parti du quadrillage géométrique qui permet aux géomètres de s'aligner dans le traçages des cartes d'état major.

Les Allemands avaient fait refaire ce quadrillage et les alliés en avaient eu communication par la résistance et s'en servaient pour régler leurs tirs d'artillerie. Le géomètre m'a dit qu'il y avait une erreur de 2° et qu'il avait mis un bon moment avant de s'en rendre compte.

Si donc les alliés s'étaient fiés à la carte, ils avaient fait aussi une erreur de 2° et manqué le clocher de l'église en envoyant leurs obus sur la toiture de la ferme, de la grange en détruisant une petite étable qui y était adossée et l'angle de la salle à manger du gîte actuel de M. Blin.

De nombreuses traces de trous individuels de protection subsistent encore dans le parc de la propriété. Ces trous étaient creusés sous les camions ou les voitures et les soldats y venaient pour la nuit ou pendant les bombardements. Il faut aussi remarquer que c'était la seule maison de la commune à avoir une cave. En effet avant la découverte du béton armé pour faire une cave il fallait la construire avec une voûte, ce qui entraînait l'utilisation de pierres de taille et augmentait sensiblement le prix de revient de la construction mais lui donnait une solidité à toute épreuve. Cette maison, construite vers la fin du 19ème siècle semble avoir été inspirée par les "villas" romaines dans lesquelles on cherchait à regrouper dans un seul bâtiment ce qui autrefois faisait l'objet de plusieurs habitations : cave, cellier, cuisine, réserve, buanderie.

Maintenant toutes les maisons sont construites de cette façon mais les cuisines ne sont pas prévues dans le sous-sol.